

# COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

COM(94) 314 final  
Bruxelles, le 13.07.1994

COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU CONSEIL

**VERS UNE NOUVELLE STRATEGIE ASIATIQUE**

## INDEX

---

Synthèse	1
I. Objectifs généraux	3
II. Instruments dont dispose l'Union européenne dans ses relations avec l'Asie	4
III. La nouvelle approche politique de l'Union européenne à l'égard de l'Asie	7
IV. La nouvelle stratégie de l'Union européenne en matière de commerce et de coopération à l'égard de l'Asie	13
V. Conclusions	22
Annexe I Pays asiatiques: statistiques économiques de base	25
Annexe II Courants d'échange en Asie	26
Annexe III L'Union européenne et l'Asie: accords, échanges et aide	30

---

### Synthèse

La montée de l'Asie change radicalement l'équilibre mondial du pouvoir économique. La Banque mondiale estime que, d'ici l'an 2000, la moitié de la croissance de l'économie mondiale viendra de la seule Asie (orientale et du Sud-Est). Cette croissance garantira que, d'ici l'an 2000, un milliard d'Asiatiques auront un pouvoir d'achat important en tant que consommateurs et que 400 millions d'entre eux auront un revenu disponible moyen aussi élevé, sinon plus élevé, que celui des Européens ou des Américains.

L'Union européenne doit donc accorder à l'Asie une priorité plus grande que ce n'est le cas actuellement.

L'Union doit, de toute urgence, renforcer sa présence économique en Asie afin de maintenir son influence prépondérante dans l'économie mondiale. L'établissement d'une présence forte et coordonnée dans les différentes régions d'Asie permettra à l'Europe, au début du XXI<sup>e</sup> siècle, de garantir que ses intérêts soient pleinement pris en considération dans cette partie du monde.

Le poids économique grandissant de l'Asie incite inévitablement celle-ci, et de plus en plus, à vouloir jouer un rôle plus important sur la scène mondiale. En même temps, la fin de la guerre froide a créé un environnement général d'une fluidité politique inégalée. L'Union européenne doit, par conséquent, s'efforcer de développer son dialogue politique avec l'Asie et chercher des moyens permettant d'associer celle-ci de plus en plus à la gestion des affaires internationales, en vue d'établir un partenariat de puissances égales à même de jouer un rôle constructif et stabilisateur dans le monde.

Pour profiter de ces nouvelles possibilités, l'Union doit s'efforcer d'apporter une contribution positive aux dialogues régionaux traitant des questions de sécurité et suivre attentivement l'évolution de la situation notamment dans les domaines du contrôle des armements et de la non-prolifération, des conflits régionaux (Corée, Spratly, Cachemire) et de la sécurité des routes maritimes. Les questions ayant trait à la bonne gestion des affaires publiques, et notamment les droits de l'homme, doivent elles aussi jouer un rôle important dans les relations de l'Union avec les pays asiatiques.

Le succès de l'Europe dans l'exploitation des débouchés commerciaux en Asie dépend pour une large part des décisions que prendra ou que ne prendra pas le secteur privé. Il appartient à l'Union de continuer à ouvrir les marchés des biens et des services et de surmonter les obstacles au commerce et aux investissements européens en encourageant la mise en place d'un cadre réglementaire favorable à l'activité économique en Asie. Il convient de noter que la présence active d'entreprises européennes sur les marchés asiatiques peut contribuer à offrir des emplois qualifiés à des travailleurs européens.

Pour atteindre ses objectifs, l'Union doit adopter des stratégies plus volontaristes: elle doit mettre l'accent sur une utilisation renforcée et de plus en plus ciblée de la coopération économique afin d'encourager le commerce et les investissements européens. Ceci peut en grande partie être réalisé avec les ressources financières actuelles.

Les réformes des anciennes économies planifiées, qui sont opérées en Chine, en Inde ou au Viêt-nam par exemple, sont un aspect extrêmement important des modifications radicales qui se produisent en Asie. La participation de l'Europe à ces modifications, tant au niveau institutionnel qu'à celui du secteur privé, contribuera à renforcer la compréhension mutuelle et les liens économiques.

L'Union doit mettre en oeuvre un programme coordonné de relations publiques afin d'améliorer son image en Asie.

D'ici l'an 2000, c'est toujours en Asie méridionale que se trouvera la concentration la plus importante de populations les plus pauvres du monde, si bien que la coopération au développement continuera d'être un moyen de contribuer aux efforts déployés par les gouvernements des pays asiatiques pour réduire la pauvreté. Le renforcement de la coordination entre l'Union et ses Etats membres est nécessaire pour atteindre la masse critique et avoir l'effet souhaité.

## I. Objectifs généraux

Définition de l'Asie. Le terme "Asie" est une simplification excessive: en effet, l'Asie ne correspond pas à une seule région. Les 26 pays d'Asie examinés dans la présente communication ont des traditions culturelles différentes et des profils sociaux, économiques et politiques différents, même si, du fait de l'industrialisation, certaines de ces différences sont moins marquées que par le passé<sup>(1)</sup>.

(1) Les 26 pays examinés dans la présente communication sont regroupés en trois régions géographiques: les huit pays et économies d'Asie orientale (Chine, Japon, Corée du Nord et Corée du Sud, Mongolie, Taïwan, Hong Kong, Macao); les dix pays de l'Asie du Sud-Est (Brunei, Indonésie, Malaysia, Philippines, Singapour, Thaïlande, Cambodge, Laos, Viêt-nam et Birmanie) et les huit pays d'Asie méridionale (Inde, Pakistan, Bangladesh, Sri Lanka, Népal, Bhutan, Maldives et Afghanistan). Les relations avec les cinq républiques d'Asie centrale sont actuellement traitées dans le contexte de la CEI et ne sont donc pas examinées ici.

Le noyau de la politique asiatique actuelle et future en Asie est constitué par les questions économiques. Toutefois, cette composante essentielle de la politique de l'Union doit être présentée dans le cadre de l'équilibre des forces au niveau politique et de la sécurité dans la région.

#### Objectifs généraux

. Renforcer la présence économique de l'Union en Asie afin de maintenir le rôle prépondérant de l'Union dans l'économie mondiale. L'établissement d'une présence importante en Asie permettra à l'Europe, au début du XXI<sup>e</sup> siècle, de veiller à ce que ses intérêts soient pleinement pris en considération dans cette région-clé. Compte tenu du rythme de croissance en Asie, la participation active des entreprises européennes peut également contribuer à offrir des emplois qualifiés aux travailleurs européens.

. Contribuer à la stabilité en Asie en encourageant la coopération et la compréhension au niveau international; l'Union doit, à cet effet, élargir et approfondir ses relations politiques et économiques avec les pays d'Asie.

. Encourager le développement économique des pays et régions les moins prospères d'Asie. Etant donné que, dans un avenir proche, la concentration la plus importante dans le monde de populations démunies continuera de se trouver dans cette région, l'Union et ses Etats membres devront continuer de contribuer à la réduction de la pauvreté et à une croissance durable.

. Contribuer au développement et à la consolidation de la démocratie et de l'Etat de droit, ainsi que du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales en Asie.

#### Priorités

Pour atteindre ces objectifs, l'Union européenne devra entreprendre un effort considérable pour réorienter les politiques existantes et aborder de nouveaux domaines. L'ampleur de cet effort requiert une utilisation plus efficace de toutes les ressources disponibles. Elle implique aussi, et ce n'est pas la moindre des tâches, davantage de coordination au sein de l'Union.

Cela nécessite également un ensemble de domaines prioritaires d'action clairs dans toute l'Asie, qui puissent être suivis d'une manière qui soit mieux adaptée à la situation individuelle de chaque pays et de chaque région:

. Continuer à renforcer les relations bilatérales de l'Union avec chaque pays et chaque région d'Asie.

. Améliorer l'image de l'Europe en Asie.

. Soutenir les efforts déployés par les pays asiatiques pour coopérer, au niveau régional et infrarégional, par exemple dans le cadre du Forum régional de l'ANASE, en vue de consolider la paix et la sécurité dans la région et, d'une manière générale, de renforcer les relations de l'Union avec les groupements régionaux tels que l'ANASE ou la SAARC.

. Associer les pays asiatiques à la gestion des affaires internationales et notamment les encourager à jouer un rôle plus actif dans les actions multilatérales visant à maintenir la paix et la sécurité au niveau international. Renforcer les liens avec les pays asiatiques dans les enceintes multilatérales et continuer à encourager la participation de ces pays aux organisations multilatérales.

. Poursuivre toutes les actions nécessaires pour garantir l'ouverture des marchés et la création d'un climat des affaires non discriminatoire

favorable au développement des échanges et des investissements euro-Asiatiques.

. Intégrer dans le système commercial mondial ouvert et obéissant aux lois du marché les pays asiatiques à commerce d'Etat qui s'orientent progressivement vers l'économie de marché.

. Contribuer au développement durable et à la réduction de la pauvreté dans les pays les moins prospères d'Asie.

## II. Les instruments dont dispose l'Union européenne dans ses relations avec l'Asie

En proposant de nouvelles stratégies pour l'Asie, l'Union européenne ne part pas de zéro: en effet, elle a acquis une expérience considérable en Asie:.

### Relations bilatérales

L'UE mène traditionnellement sa coopération bilatérale avec de nombreux pays et régions d'Asie, ainsi qu'avec d'autres régions du monde, dans le cadre d'accords commerciaux et de coopération (voir annexe III, tableau 1).

L'UE entretient également un dialogue politique structuré avec la plupart de ses partenaires asiatiques.

Au niveau bilatéral, c'est le cas avec le Japon (sur la base d'une déclaration conjointe UE-Japon), avec la Chine (échange de lettres récent entre ce pays et l'UE), avec l'Inde (sur la base de la déclaration politique conjointe de décembre 1993) et avec le Pakistan. Avec Sri Lanka, il y a eu un accord de principe quant à l'ouverture du dialogue, mais celui-ci n'a pas encore eu lieu. La Corée du Sud, quant à elle, a sollicité un accord formalisé.

Au niveau régional, le dialogue politique a pour cadre l'ANASE (il n'y a aucun dialogue bilatéral avec les différents pays membres de l'ANASE). Une réunion annuelle UE-ANASE au niveau ministériel ou à celui des hauts fonctionnaires a lieu et il y a une autre réunion au niveau ministériel chaque année dans le cadre de la conférence postministérielle (CPM) de l'ANASE, l'UE étant l'un des interlocuteurs, les autres étant les Etats-Unis, le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la Corée du Sud et le Japon.

A un niveau encore plus général, l'UE participe au seul dialogue régional collectif traitant des questions de sécurité, le Forum régional de l'ANASE (voir page 9), qui réunit la plupart des pays asiatiques et aura lieu chaque année à partir de l'année en cours.

Le dialogue politique a eu lieu principalement au niveau ministériel ou à celui des directeurs politiques, soit sous la forme de la Troïka, soit avec la Présidence et la Commission.

Il y a quinze ans, la seule délégation de la Commission européenne en Asie était à Tokyo. Il y a aujourd'hui dix délégations en Asie (voir la liste figurant à l'annexe III, tableau 1).

### Coopération multilatérale

L'Union a entamé un large dialogue avec l'Asie, dans le cadre du système des Nations unies, sur des questions d'intérêt commun ayant trait à la paix et à la sécurité au niveau international. Au cours des dernières années, l'Union a nettement renforcé sa coopération économique avec les pays asiatiques. Ceci n'a pas eu uniquement pour cadre le GATT, où le rôle des pays asiatiques s'est considérablement accru proportionnellement à leur importance croissante dans le commerce mondial, mais aussi les organes des

Nations unies tels que la CNUED et le CSD, et l'OCDE avec le Japon (et la Corée prochainement).

### Politique commerciale

La politique commerciale de l'Union, tant en général qu'à l'égard des pays d'Asie, a toujours été axée sur un engagement actif de libéralisation des échanges dans le cadre du système multilatéral, dans le respect de toutes les règles et de tous les engagements que cela implique. L'amélioration de l'accès au marché pour les exportateurs de l'Union a été obtenue dans le cadre de l'Uruguay Round et d'autres actions menées au niveau multilatéral. L'Union s'est également efforcée d'améliorer l'accès au marché pour les entreprises européennes par l'intermédiaire de ses relations bilatérales.

Des actions de promotion au niveau européen du commerce de l'Europe vers les marchés asiatiques sont entreprises, à des degrés divers, dans toute la région. Les principales activités de promotion du commerce (et des investissements) d'Europe vers l'Asie sont cependant menées par les Etats membres de l'UE individuellement.

L'Union dispose de plusieurs instruments de politique commerciale: les mesures antidumping et les mesures de sauvegarde. Celles-ci sont conformes aux obligations et aux engagements multilatéraux de l'Union, qui limitent leur utilisation en conséquence. En ce qui concerne les produits textiles, toutes les restrictions existant au sein de l'AMF seront supprimées progressivement sur une période de dix ans, comme cela a été convenu dans le cadre de l'Uruguay Round.

### Aide au développement

Entre 1976 et 1991, l'Union européenne a versé plus de 32 milliards d'écus d'aide à l'Asie. L'Union est ainsi le deuxième principal donateur en faveur de l'Asie après le Japon mais avec un volume d'aide trois fois supérieur à celui des Etats-Unis. Environ 11 % du montant total versé par l'Union provenaient de la ligne budgétaire pour les pays d'Asie et d'Amérique latine, laquelle est gérée par la Commission (voir annexe III, tableau 3). Seule une faible partie a été allouée à la coopération économique, l'essentiel étant destiné à des projets de développement rural et à l'aide alimentaire. Quelle qu'ait été l'efficacité de cette aide par le passé, le besoin a été ressenti d'en réévaluer l'efficacité afin d'adapter l'approche aux modifications des conditions dans une grande partie de l'Asie.

Le règlement de 1992 relatif aux pays en développement d'Amérique latine et d'Asie a représenté un début important. Ce règlement prévoit deux principaux axes de coopération: (i) une aide au développement pour les pays et les couches de population les plus pauvres et (ii) une coopération économique avec les pays ou les régions qui possèdent un fort potentiel de croissance. Les questions ayant trait à l'environnement doivent être prises en considération dans ces deux formes de coopération. La coopération économique, et c'était l'innovation dans le règlement, vise à améliorer l'environnement des entreprises et le cadre réglementaire dans les pays partenaires, afin d'encourager les échanges bilatéraux et les investissements avec la participation directe du secteur privé à l'avantage tant de l'Union que du pays partenaire.

En 1991, le Conseil des CE et ses Etats membres ont adopté une résolution sur les droits de l'homme, la démocratie et le développement. Sur la base de cette résolution, l'Union européenne accorde la priorité à des actions spécifiques approuvées d'un commun accord, visant à consolider la démocratie et à promouvoir les droits de l'homme dans certains pays asiatiques. Ce type d'activité est de plus en plus diversifié puisqu'il concerne des domaines tels que le soutien apporté aux élections, les ONG, la liberté des médias, les catégories vulnérables, l'information sur les droits de l'homme et la sensibilité à ces questions.

En 1993, bien que, pendant de nombreuses années, l'Asie ait compté plusieurs pays en développement à taux de croissance élevé, 12 % seulement de l'aide accordée par l'UE à l'Asie ont été alloués à la coopération économique. Le solde a été utilisé pour des activités visant, dans l'ensemble, à lutter contre la pauvreté (les principaux engagements sont allés à l'Asie méridionale). Tant en Chine qu'en Inde, la principale activité menée à bien par l'UE dans les années 1980 a consisté en un projet de développement de l'industrie laitière financé principalement par le budget de l'aide alimentaire.

**Coopération dans des secteurs particuliers.** Différentes formes d'assistance technique et de coopération sont financées par des lignes budgétaires spéciales, par exemple en ce qui concerne l'énergie, l'environnement, les forêts tropicales, la science et la technologie, la prévention du sida et le contrôle des stupéfiants.

**ONG.** Un large soutien des organisations non gouvernementales est disponible, y compris certains fonds destinés à des ONG propres à certains pays (par exemple, pour le Cambodge ou le Viêt-nam).

L'aide humanitaire, l'aide aux réfugiés et l'aide d'urgence sont des contributions importantes qui permettent d'atténuer les souffrances en Asie.

**SPG.** L'Union est pleinement consciente de l'importance pour les pays en développement de l'accès à son marché. A cette fin, un accès préférentiel a été accordé unilatéralement aux pays en développement d'Asie pour de nombreuses années au titre du système des préférences généralisées de l'UE. En fait, les pays asiatiques sont les principaux bénéficiaires de ce système, puisqu'ils représentaient 72 % des importations de l'Union dans ce cadre en 1992. Le 1er juin 1994, la Commission a adopté sa communication au Conseil et au Parlement européen concernant la révision et l'actualisation des principes à suivre pour l'élaboration du nouveau système, qui sera appliqué de 1995 à 2004. La Commission présentera prochainement ses propositions de modalités détaillées du système opérationnel, qui seront davantage fondées sur la notion de développement que par le passé. Le système sera appliqué le 1er janvier 1995.

Le Stabex a été étendu au Bangladesh et au Népal en 1987 au titre d'un régime quinquennal et à la Birmanie en 1988. Ce sont les seuls pays d'Asie à avoir bénéficié du système Stabex.

#### **Investissements et instruments financiers**

**BEI.** Outre ses contributions à un développement équilibré au sein de l'Union, la Banque européenne d'investissement finance également des projets d'investissement dans les pays tiers. Depuis 1992, la BEI a étendu à titre expérimental ses activités de prêt aux régions d'Asie et d'Amérique latine.

Peuvent en bénéficier dans ces régions les pays qui ont conclu un accord de coopération avec l'Union. Une allocation de 250 millions d'écus par an pendant trois ans est prévue pour ces pays. Au cours de la première année, des prêts d'un montant total de 100 millions d'écus ont été accordés pour la réalisation de projets en Asie.

**ECIP.** L'instrument intitulé "European Community Investment Partners" vise à encourager la création d'entreprises communes entre des opérateurs locaux et européens dans les pays d'Asie, d'Amérique latine et de la Méditerranée. Entre 1988 et la fin de 1993, 292 projets bénéficiant d'un financement total d'ECIP de 30 millions d'écus environ ont été approuvés pour l'Asie.

### III. La nouvelle approche politique de l'Union européenne à l'égard de l'Asie

#### I. Justification de relations politiques plus étroites

##### Introduction

L'Union européenne est chargée de mettre en oeuvre une politique étrangère et de sécurité commune qui lui permette de défendre ses intérêts et ses valeurs et de jouer un rôle constructif dans la politique mondiale.

L'accroissement du poids relatif de l'Asie dans l'économie mondiale augmentera considérablement le poids politique de cette région sur la scène internationale.

Pour que l'Europe continue de jouer un rôle important sur la scène mondiale, il est impératif de tenir compte de l'émergence de ces nouvelles puissances asiatiques.

Le maintien de la paix et de la stabilité en Asie est un facteur important non seulement pour la protection des intérêts de l'Union dans la région, y compris les intérêts économiques, mais aussi pour le respect des obligations et des accords internationaux dont l'Union elle-même dépend pour sa sécurité, par exemple en matière de non-prolifération. Il est donc essentiel que l'Union développe la capacité de jouer son propre rôle dans la région.

##### 1.1. Accords en matière de sécurité en Asie

Les relations politiques et en matière de sécurité entre l'Asie et les grandes puissances subissent des modifications progressives mais profondes sous l'effet conjugué de l'extension rapide de la croissance économique et de la fin de la guerre froide.

Sur le plan de la sécurité, les Etats-Unis restent le principal acteur de la région et la situation actuelle se caractérise par une série d'accords bilatéraux en matière de sécurité entre les Etats-Unis et plusieurs pays asiatiques. Actuellement aucun pays asiatique ou aucune puissance étrangère ne semblent en mesure d'assumer le rôle joué par les Etats-Unis.

Ce pays met actuellement en oeuvre des relations plus pragmatiques avec l'Asie. Alors que, pendant la guerre froide, les Etats-Unis étaient disposés à subordonner leurs intérêts économiques à l'objectif consistant à limiter l'extension du communisme, ils se concentrent maintenant de plus en plus sur les aspects économiques des relations.

Il y a un autre signe de cette réorientation de la politique américaine à l'égard de l'Asie, à savoir la décision récente d'étendre (à quelques exceptions près) le régime de la nation la plus favorisée appliqué aux exportations chinoises à destination des Etats-Unis. Les Etats-Unis ont ainsi séparé le commerce des droits de l'homme. Cette réorientation peut également être considérée comme une avancée dans la voie d'une stratégie à plus long terme visant à influencer l'évolution de la situation en Chine en intégrant davantage ce pays dans le commerce et les relations économiques au niveau mondial.

Le Japon bénéficie d'une relation privilégiée en matière de sécurité avec les Etats-Unis. La constitution japonaise interdit à ce pays de déclarer la guerre et d'utiliser les forces japonaises en dehors du Japon. Il lui a cependant été possible de participer à certaines opérations internationales de maintien de la paix.

A la suite de l'effondrement de l'Union soviétique, la Russie a eu tendance à se replier sur elle-même et à s'abstenir de jouer un rôle actif, mais c'est toujours un pays avec lequel il faut compter, notamment en ce qui concerne les événements en Corée du Nord.

Le Pakistan, par son intervention en Afghanistan, ainsi que la Chine et l'Inde jouent un rôle important dans l'ancienne Asie centrale soviétique, région-clé pour la stabilité et l'avenir de la Russie.

Au lendemain de la deuxième guerre mondiale, les anciennes colonies asiatiques de l'Europe ont accédé à l'indépendance, ce qui a entraîné le retrait quasi-total des forces européennes de la région. Hong Kong et Macao seront rétrocédés à la Chine en 1997 et 1999 respectivement. En conséquence, l'influence de l'Europe sur l'évolution de la situation en Asie s'est exercée, pendant de nombreuses années, principalement sous la forme d'échanges et d'investissements, ainsi que de la coopération au développement et d'échanges culturels. Il est à noter cependant que certains Etats membres continuent d'avoir des intérêts plus vastes dans la région et entretiennent des relations qui incluent une composante de sécurité (par exemple, l'accord de défense entre les cinq puissances (Five Power Defence Arrangement) qui unit le Royaume-Uni à la Malaisie et à Singapour).

### **1.2. Coopération politique et en matière de sécurité entre les pays asiatiques**

La réduction des tensions dans le monde a permis aux pays asiatiques de faire le premier petit pas dans la voie du développement d'une identité asiatique et de la définition d'approches asiatiques des problèmes de la région, en commençant au niveau infrarégional.

La modification du rapport de force avec les puissances non asiatiques se traduit par une confiance politique exprimée principalement, de vive voix, par les pays du sud-est asiatique, qui n'hésitent plus à contester nos valeurs morales et nos systèmes sociaux.

La croissance économique et les effets d'imitation contribuent à atténuer les tensions intrarégionales. L'idée selon laquelle la croissance entraîne la prospérité, qui génère elle-même la stabilité et la sécurité, est répandue en Asie. La croissance économique permet aussi cependant d'augmenter les budgets militaires: un certain nombre de pays, notamment en Asie du Sud-Est, ont développé activement leurs capacités, en particulier dans le domaine naval, et, malgré les effets apaisants de la croissance économique, il reste plusieurs foyers de tension régionaux potentiellement dangereux (Spratlys, Cachemire).

Les premiers pas dans la voie de la création d'un forum régional traitant des questions de sécurité sont faits sous les auspices de l'ANASE, mais en même temps il y a des signes qui montrent que l'Asie adopte progressivement une diplomatie classique fondée sur l'équilibre des forces.

L'Union a une relation ancienne avec l'ANASE. Il y a un accord formel entre l'UE et l'ANASE (1980). L'UE participe à la conférence postministérielle annuelle de l'ANASE, qui s'étendra maintenant au Forum régional pour les questions de sécurité, l'ARF (ASEAN Regional Forum), récemment créé. L'ARF se réunira pour la première fois cette année. Il rassemble la plupart des pays d'Asie, à l'exception de la Corée du Nord, et inclut l'Amérique du Nord, l'UE et la Russie. Conformément au principe de l'ANASE même, les discussions doivent permettre d'aboutir à un consensus et les participants souhaitent clairement éviter les débats conflictuels.

Bien que l'ARF puisse avec le temps se transformer en un forum global des questions de sécurité pour la région asiatique, il est probable que des groupements infrarégionaux voient le jour pour traiter de problèmes particuliers, comme ceux de l'Asie du Nord-Est. Il se peut que ces groupements infrarégionaux opèrent dans le cadre de l'ARF, mais cela n'est pas certain. L'expérience acquise par l'Europe en ce qui concerne la création et le fonctionnement de la CSCE pourra être d'une certaine utilité à cet égard.

### **1.3. L'Asie en quête d'un rôle sur la scène politique mondiale**

Avec l'accroissement de la puissance de l'Asie et des pays asiatiques considérés individuellement, il est cependant inévitable que cette région

souhaite jouer un rôle plus important sur la scène mondiale. C'est son importance économique plutôt que sa puissance militaire qui lui permettra de revendiquer une telle influence.

A propos du débat sur la restructuration du Conseil de sécurité des Nations unies, il est déjà évident que l'Asie souhaite une représentation plus forte et permanente. Il est bien connu que certains des pays asiatiques les plus importants estiment avoir droit à un siège permanent au sein du Conseil. Compte tenu des responsabilités particulières liées au fait d'être membre permanent du Conseil, cela montre clairement que ces pays ont l'ambition de s'investir dans les questions politiques ayant trait non seulement à la région asiatique, mais allant largement au-delà.

Il y a un autre élément qui va dans le même sens, à savoir la participation de certains pays asiatiques à des opérations internationales de maintien de la paix en dehors de la région. Il est nettement dans l'intérêt de l'Union de partager les responsabilités de ces opérations entre le plus grand nombre de pays possible.

## 2. Caractéristiques de la nouvelle approche politique à l'égard de l'Asie

### 2.1. Renforcement du dialogue politique avec l'Asie

Le dialogue politique entre l'Union et l'Asie doit se développer selon les paramètres indiqués ci-après.

C'est le Conseil et le Parlement européen qui doivent donner sa légitimité au dialogue politique, la Commission jouant le rôle particulier qui lui a été assigné. L'approche du Conseil à l'égard de l'Asie reflète partiellement les relations historiques différentes entre les Etats membres pris individuellement et la région et partiellement leur intérêt actuel à renforcer ces relations, qui est souvent dicté par des considérations économiques. Les obligations qui incombent à l'Union en vertu d'accords globaux jouent elles aussi un rôle important. Le Parlement européen a adapté ses structures et ses méthodes de travail pour faire face à l'accroissement de ses responsabilités depuis la signature du traité de Maastricht. Ses délégations interparlementaires et ses comités sectoriels, ainsi que des missions ad hoc, ont noué des contacts avec tous les principaux pays de la région.

L'Asie, quant à elle, a toujours préconisé une Union européenne tournée vers l'extérieur, qui représente pour les pays asiatiques une source importante de revenus et d'investissements. L'Asie n'a cessé d'encourager l'Europe à témoigner d'un intérêt plus important pour la région. Les pays asiatiques se sont cependant abstenus de définir avec trop de précision les sujets qu'ils aimeraient voir approfondir dans le cadre d'un dialogue politique avec l'Union. Ceci peut s'expliquer par une incertitude quant au fonctionnement de l'Union (représentation) et partiellement par le fait que l'Union européenne est perçue comme étant un partenaire avec lequel il est difficile de négocier (Uruguay Round).

La politique à l'égard de l'Asie dans les années à venir doit donc avoir pour objectif principal d'accroître l'intérêt de l'Asie pour l'Union et d'améliorer sa connaissance de celle-ci, ainsi que de montrer aux pays asiatiques la capacité et l'engagement de l'Europe d'apporter une contribution positive à la paix et à la stabilité de la région. L'UE doit, en particulier, développer son dialogue politique avec les pays de la région qui sont disposés à apporter une contribution importante au maintien de la paix et de la stabilité dans la région et qui sont capables de le faire.

2.1.1. L'Union européenne a déjà engagé un dialogue politique avec plusieurs pays asiatiques et groupements de pays et est en train de développer un dialogue avec plusieurs autres. Les dialogues existants ont, dans l'ensemble, consisté en une présentation de la situation générale des différentes parties et en des discussions sur des problèmes régionaux et

mondiaux. Il pourrait cependant être souhaitable d'examiner des sujets précis avec une préparation et un suivi appropriés. L'une des façons d'y parvenir consisterait à consacrer des réunions de la Troïka à l'examen de questions choisies d'un commun accord, que les parties auraient suffisamment de temps pour approfondir.

A l'avenir, il faudra consacrer davantage d'efforts au développement du dialogue politique au niveau des experts afin de l'approfondir, et si possible, de le rendre plus opérationnel.

2.1.2. L'Union participe au Forum régional de l'ANASE, qui prévoit un large dialogue sur les questions de sécurité intéressant la majeure partie de l'Asie du Pacifique. L'Union doit suivre l'évolution de l'ARF et trouver des moyens d'apporter sa propre contribution particulière à la discussion de ces questions.

## 2.2. Thèmes de discussion politique

### 1. Contrôle et non-prolifération des armes

Une croissance économique rapide, des conflits territoriaux, des programmes d'armement de plus en plus ambitieux, des tensions potentielles dans une région aussi vaste et la faiblesse des organisations multilatérales de consultation politique sont des facteurs susceptibles de donner lieu à des conflits régionaux en Asie, qui risquent de rompre l'équilibre mondial et de porter ainsi atteinte aux objectifs de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC).

Alors que les dépenses militaires ont diminué de 20 % dans le monde en 1993, elles ont augmenté en Asie orientale uniquement.

L'Union européenne considère que les politiques en matière de contrôle des armes et de non-prolifération des armes de destruction de masse (nucléaires, chimiques, biologiques, missiles balistiques) sont des éléments importants de la PESC. Il s'agit-là de problèmes susceptibles de donner lieu à des actions futures communes. L'Union européenne devrait étudier la possibilité de poursuivre ou de lancer le dialogue sur certains de ces points avec les pays d'Asie.

L'Union européenne devrait centrer ces discussions sur les questions suivantes:

#### - Armes conventionnelles.

Le registre des Nations unies sur le transfert des armes conventionnelles est le résultat d'une initiative commune de l'Union européenne et du Japon qui s'est véritablement matérialisée au début de 1993. La collecte et la publication de données sont un instrument essentiel pour mesurer le degré de confiance en ce qui concerne le transfert des armes conventionnelles. L'Union européenne a déjà entamé un dialogue, qui devrait se poursuivre avec de nombreux pays de la région, sur la nécessité d'améliorer la portée et l'efficacité du registre.

Lors de la 48ème Assemblée générale des Nations unies, la Communauté internationale a entamé des discussions sur la "Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination" en vue d'examiner, notamment, une modification de son protocole II sur les mines anti-personnelles. Ces négociations se poursuivront jusqu'en 1996. Leur succès est essentiel à l'intérêt commun de l'Union européenne et des pays d'Asie compte tenu de l'utilisation de ces mines dans les conflits de la région.

L'extension indéfinie et inconditionnelle du traité de non-prolifération en 1995 constitue l'un des objectifs les plus importants à court terme de la PESC. L'Union européenne poursuivra ses efforts en vue d'améliorer la portée du traité. Dans le même temps, elle entreprendra d'intenses efforts diplomatiques avec les pays de la région parties au Traité afin d'atteindre cet objectif.

- Renforcement du contrôle de sécurité de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Les tensions internationales résultant de l'attitude de la Corée du Nord en matière d'inspections nucléaires montrent qu'il est nécessaire de renforcer l'efficacité et de maintenir la crédibilité du contrôle de sécurité de l'AIEA. Ce défi lancé à la communauté internationale offrira également une possibilité de coopération entre l'Union européenne et les pays d'Asie.

- Politiques d'exportation des produits et technologies sensibles.

Compte tenu du dynamisme industriel et commercial des pays d'Asie et du renforcement de leurs capacités techniques déjà bien développées, ils sont déjà des fournisseurs importants de produits et technologies susceptibles de contribuer à la prolifération des armes de destruction de masse dans les secteurs chimiques, balistiques, biologiques ou nucléaires. (D'après l'AIEA, l'Asie est la seule région du monde où l'utilisation de générateurs nucléaires pour la production d'électricité domestique augmente et où il est prévu de doubler le nombre de centrales nucléaires, passant de 70 en 1992 à 140 en 2010). Un dialogue entre l'Union européenne et l'Asie sur la base d'objectifs de non-prolifération et d'un développement industriel, technologique et commercial légitime est d'une importance capitale.

- Conventions interdisant les armes chimiques et biologiques.

La mise en oeuvre rapide et concrète des obligations de la Convention de 1993 interdisant les armes chimiques et le renforcement des modalités de la Convention de 1972 interdisant les armes biologiques constituent des objectifs à court terme importants pour l'Union européenne en vue de consolider le système international de non-prolifération et de désarmement. Un dialogue entre l'Union européenne et ses partenaires asiatiques devrait permettre d'approfondir ces questions.

- Traité global sur la cessation des essais nucléaires.

L'Union européenne soutient activement les efforts de la Conférence de Genève sur le désarmement visant à conclure un traité universel et contrôlable et devrait encourager ses partenaires asiatiques à la suivre dans cette voie.

## 2. Droits de l'homme

Le développement et le renforcement de la démocratie et des principes du droit ainsi que le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales constituent un objectif fondamental de la politique extérieure de l'Union européenne. En ce qui concerne les droits de l'homme, l'approche générale adoptée par l'Union européenne consiste à adhérer aux normes internationales existantes telles qu'elles figurent dans les actes internationaux en la matière dont la plupart sinon tous les pays asiatiques sont signataires.

A cet égard, l'Union devrait encourager tous les pays à signer et à mettre en oeuvre l'ensemble des actes internationaux dans ce domaine. L'Union européenne poursuit cet objectif, entre autres, par le dialogue inspiré par la déclaration de Vienne et le programme d'action de la Conférence mondiale des Nations unies sur les droits de l'homme de 1993, au succès desquels l'Union et les pays asiatiques ont activement contribué.

Le dialogue en matière des droits de l'homme s'inscrira principalement dans ce cadre et dans celui d'instances appropriées, à la fois bilatérales et multilatérales, telles que la Commission des Nations unies pour les droits de l'homme où les gouvernements des pays concernés sont les plus susceptibles d'être surveillés.

Le concept de la corrélation entre les droits de l'homme, la démocratie et le développement devrait reposer sur l'hypothèse selon laquelle le développement économique pourrait contribuer à la construction progressive de la société civile et, par conséquent, à l'amélioration de la situation des droits de l'homme, qui pourraient à leur tour constituer un facteur important de développement.

L'accent devrait également être mis sur les réformes législatives et institutionnelles; dans ce cadre, la formation technique, l'octroi de bourses ainsi que des visites et des séminaires pourraient être envisagés.

### 3. La drogue

Le phénomène de la drogue constitue un problème mondial et est aujourd'hui considéré comme une menace sérieuse pour la stabilité et la démocratie des sociétés qui y sont confrontées. Le trafic, la production et la consommation de drogue constituent également un problème pour les régions d'Asie et ont des répercussions importantes sur les économies européennes et sur la sécurité et la stabilité de l'Union européenne. Le caractère mondial du problème est largement reconnu et la nécessité d'une coopération au niveau international clairement exprimée. C'est la raison pour laquelle l'Union européenne a déjà entamé un dialogue sur la drogue et les problèmes qui y sont liés avec certains pays asiatiques comme l'Inde et la Chine. Cette approche doit être poursuivie afin de favoriser la prise de conscience du problème de la drogue au niveau politique le plus élevé. En fait, la nécessité de l'inclusion systématique de la question de la drogue dans le dialogue politique a été affirmée et figure dans la communication de la Commission au Conseil et au Parlement Européen sur le plan d'action de l'Union européenne de lutte contre la drogue. La mise en oeuvre de ce plan contre la drogue a déjà été identifiée comme une priorité lors du Conseil de Corfou. L'objectif immédiat d'un dialogue sur la drogue avec les pays asiatiques devra être l'amélioration de la capacité et de la volonté des pays concernés à s'engager à fond dans la lutte contre la drogue. Un autre objectif sera la ratification par les pays tiers des trois conventions des Nations unies sur les stupéfiants et les substances psychotropes.

#### IV. La nouvelle stratégie de l'Union européenne en matière de commerce et de coopération à l'égard de l'Asie

##### 1. Motifs justifiant une nouvelle stratégie de commerce et de coopération

###### 1.1. Croissance économique en Asie

Les intérêts de l'Europe en Asie sont (i) de bénéficier des possibilités économiques et de répondre aux défis économiques dans la région qui compte les pays dont la croissance est la plus rapide au monde et qui pourraient représenter entre un quart et un tiers de l'économie mondiale d'ici à l'an 2000; (ii) d'intégrer dans le système du commerce mondial ouvert et obéissant aux lois du marché des pays d'Asie tels que la Chine, l'Inde ou le Vietnam qui passent d'une économie d'Etat à une économie de marché; et (iii) de contribuer à lutter contre le grave problème de la pauvreté.

Pour parvenir à ces objectifs et pour se préparer au rôle croissant de l'Asie dans le monde, l'Union européenne doit accorder une plus grande priorité à l'Asie qu'elle ne l'a fait dans le passé. L'Union doit également réaffirmer ses politiques vis-à-vis des pays et régions d'Asie en passant

d'une attitude défensive à une attitude volontariste. La seule façon d'y parvenir est une coordination étroite entre l'Union et ses Etats membres et la participation directe du secteur privé européen.

**Caractéristiques de la croissance économique en Asie.** La croissance économique dans les trois régions d'Asie a déjà fait l'objet d'une analyse et d'une description détaillées (voir annexe IV pour les profils économiques des pays et régions d'Asie). Les principales caractéristiques ayant des implications directes pour les nouvelles stratégies de l'Union européenne sont les suivantes:

- **Différences de croissance:** entre 1965 et 1990, l'accroissement moyen du PNB par habitant s'est élevé à 5,5% en Asie orientale. L'Asie du Sud-Est n'en était pas loin mais cette moyenne cache d'importantes différences. L'Asie orientale et l'Asie du Sud-Est comptent certains des pays les plus riches au monde mais également certains des plus pauvres (par exemple la Mongolie, la Birmanie, le Cambodge, le Laos ou le Vietnam). L'Asie méridionale a dans l'ensemble connu un accroissement moins rapide (1,8 % pendant la même période) mais également une augmentation importante des richesses.
- **Expansion rapide de la croissance:** la croissance économique en Asie s'est répandue très rapidement d'un pays et d'une région à l'autre.

Compte tenu des deux points précités, les stratégies de l'Union européenne devront être souples et modulées pour anticiper les changements dans l'ensemble des trois régions d'Asie et devront être axées sur les situations particulières des différents pays et régions qui le composent.

Croissance élevée continue dans la majeure partie de l'Asie en développement. Malgré le ralentissement au Japon et dans la plupart des pays d'Europe (et aux Etats-Unis jusqu'en 1993), le FMI s'attend à ce que le PNB en Asie augmente en moyenne de 44 % entre 1990 et 1995 (par rapport à 16 % et 11 % respectivement en Amérique latine et en Afrique, et à moins 32 % en Europe de l'Est et dans l'ancienne Union soviétique). Tout indique que cette croissance continuera de s'étendre, transformant ainsi les pays et les régions qui n'en ont pas encore bénéficié. Des signes montrent que l'Asie méridionale pourrait également connaître une croissance plus élevée au cours des dix prochaines années, surtout si le processus de restructuration se poursuit au même rythme. Cependant, l'Asie méridionale ne parviendra à réduire fortement la pauvreté qui y règne que si la croissance économique y est contrebalancée par une réduction significative du nombre des naissances.

Les échanges en Asie augmentent rapidement mais de façon très différente dans les trois régions (voir graphiques à l'annexe II). Ici comme ailleurs, l'Asie orientale est en tête: l'accroissement des échanges entre l'Asie orientale et l'Asie du Sud-Est est flagrant. La proportion des échanges entre ces deux régions en 1991 (par rapport à leurs échanges avec le reste du monde) était pratiquement identique à celle de l'ALENA (42 %) mais elle avait été atteinte en une période de temps beaucoup plus courte. Cette montée en flèche des échanges internes est un développement "naturel" en ce sens qu'elle ne résulte pas d'arrangements commerciaux formels et qu'il est peu probable en ce moment qu'elle donne lieu à ce genre d'arrangements. L'accroissement des échanges intra-asiatiques a contribué à une diminution de la dépendance par rapport aux marchés des pays développés d'Amérique du Nord et d'Europe, dans une mesure inconnue jusqu'alors. A l'heure actuelle, l'Asie méridionale reste à l'écart de l'accroissement des échanges entre les régions d'Asie.

Le commerce extérieur joue un rôle fondamental dans la croissance économique des pays d'Asie à la fois à croissance rapide et en développement, bien qu'à des degrés divers. La Banque mondiale estime que la moitié de la croissance des échanges mondiaux d'ici à l'an 2000 proviendra de l'Asie orientale et du Sud-Est à elle seule. Ceci offre de

d'énormes possibilités pour l'Union et permettra de créer un grand nombre de nouveaux emplois.

---

L'ensemble des échanges de l'Asie orientale a doublé au cours de la dernière décennie. En 1992, ils s'élevaient à mille milliards d'écus (dont le Japon représentait la moitié). Les échanges en Asie du Sud-Est ont également augmenté, mais pas aussi rapidement: en 1991, ils s'élevaient à 350 milliards d'écus. L'ensemble des échanges extérieurs de l'Asie méridionale (50 milliards de dollars) n'a augmenté que de 25 % au cours de la même décennie (les échanges bilatéraux de l'Union avec tous les pays de l'Asie méridionale ne sont pas plus importants qu'avec Singapour).

---

Certains pays de la région ont déjà une tradition bien ancrée en tant que nations à économie de marché; d'autres viennent seulement de commencer à libéraliser leur commerce; d'autres n'ont pas encore participé aux échanges internationaux. Une politique commerciale qui mette l'accent sur l'accès de facto au marché pour les échanges à la fois de biens et de services constituera dès lors un élément essentiel des stratégies de l'Union, non seulement à l'égard des pays développés d'Asie, mais également des nouveaux marchés qui en émergent.

---

Dans le domaine des échanges, l'Union est, après les Etats-Unis, le plus important marché pour les pays d'Asie en développement, ayant absorbé en 1993 128 milliards d'écus des exportations, soit 27 % de leurs exportations totales (voir annexe III, tableau 2). Il ne fait aucun doute que l'Union en a bénéficié; en effet, les exportations de l'Union vers ces pays sont passées de 15 milliards d'écus en 1980 à 93 milliards d'écus en 1993. Parallèlement, la part des pays d'Asie en développement dans les exportations de l'Union est passée de 7 % à environ 13 %, approchant ainsi la part de 18 % que détiennent les Etats-Unis dans l'ensemble des exportations de l'Union.

---

---

L'inclusion des pays de l'AELE dans l'Union ne modifiera pas grandement les statistiques sur les échanges commerciaux entre l'Union européenne et les pays d'Asie; en effet, le commerce entre l'AELE et ces pays n'atteint qu'environ 10 à 15 % de celui de l'Union (bien que des pays de l'AELE détiennent à titre individuel des parts importantes de certains marchés asiatiques).

---

Les investissements directs étrangers jouent un rôle important, tant quantitatif que qualitatif, notamment en Asie orientale et du Sud-Est. La part relative de l'Union européenne a diminué brusquement (entre 1986 et 1992, seuls 10 % des investissements directs étrangers dans la région provenaient de l'Union), la nouvelle stratégie de l'Union devant dès lors mettre l'accent sur la promotion des investissements et la création de conditions favorables aux investissements européens en Asie.

---

L'ensemble des investissements directs étrangers dans ces régions a augmenté de façon constante cours des années 80, le Japon ayant toujours été en tête suivi par les Etats-Unis et l'Europe. Bien que le Japon ait le plus grand encours d'investissements directs étrangers cumulés en Asie, les investissements annuels en provenance de Taiwan, de la Corée et de Hong Kong ont été supérieurs depuis 1991.

---

Durabilité de la croissance dans les pays d'Asie en développement. La croissance économique impressionnante, notamment de l'Asie orientale en développement, ne doit pas empêcher une évaluation critique de sa durabilité: une croissance élevée exige des ajustements (tout comme une

croissance faible ou une stagnation bien que les ajustements soient d'un type différent). Dans le cas d'une grande partie de l'Asie, ceci concerne notamment la libéralisation politique en ce sens qu'une population mieux payée et mieux nourrie réclame plus de libertés individuelles. La capacité de faire face à ce problème d'une façon satisfaisante sera sans aucun doute déterminante pour une croissance économique durable dans de nombreux pays d'Asie.

---

La capacité de faire face à une croissance élevée durable dépendra également de la capacité d'améliorer les infrastructures, en l'absence desquelles la croissance future sera sérieusement contrecarrée.

Certains pays se doivent d'investir dans l'éducation de masse et dans la réforme de leur enseignement. Cela a été l'une des plus importantes stratégies pour parvenir à une croissance élevée et à une distribution équitable des revenus en Asie orientale. Tous les pays importants de la région (Chine, Inde, Philippines, Thaïlande, Indonésie et Vietnam) sont confrontés à de graves déséquilibres régionaux, le développement économique dans ces pays ayant d'abord et surtout été concentré dans les centres urbains ou étroitement lié à une zone spécifique du pays.

Le fait que l'environnement ne puisse pas supporter une croissance rapide non contrôlée dans la région est une source de préoccupation croissante dont la dimension mondiale est sans cesse plus importante. Ceci s'applique non seulement aux forêts tropicales, mais également aux niveaux relativement faibles d'efficacité énergétique dans de nombreux pays de la région. A ceci s'ajoute une offre relativement abondante de combustibles fossiles riches en carbone (Inde, Chine), ce qui pose un défi à caractère particulièrement urgent.

---

Transition vers l'économie de marché. De nombreux pays d'Asie sont occupés à passer d'un système de planification centrale à l'économie de marché. Nombreux sont ceux qui sont toujours freinés par de grandes entreprises d'Etat inefficaces. Les nouvelles stratégies de l'Union viseront à soutenir le processus continu de réformes. L'Union a en effet tout intérêt à encourager la création de nouveaux marchés ouverts et concurrentiels dans le cadre internationalement reconnu du GATT.

La pauvreté a également ses impératifs. L'image de l'Asie future n'est pas celle d'une croissance dynamique homogène. La croissance rapide en Asie orientale et du Sud-Est a permis d'augmenter considérablement le bien-être et de diminuer fortement la pauvreté. Ceci n'est pas le cas en Asie méridionale, une région qui comptera toujours en l'an 2000 la plus grande concentration de la population la plus pauvre du monde. Ceci ne représente pas seulement un frein pour le développement économique des pays d'Asie méridionale et pour leurs potentialités en tant que marchés futurs pour les hommes d'affaires européens. La population vivant en-dessous du niveau de pauvreté est celle dont le taux de fécondité est le plus élevé, dont la vulnérabilité face aux maladies est la plus grande et qui n'a pas d'autre choix que d'avoir recours à des pratiques à court terme et nuisibles pour l'environnement. Il s'agit-là de défis d'une importance mondiale: la lutte contre la pauvreté devra continuer de guider la stratégie de l'Union en Asie.

## 1.2. Politiques du Japon et des Etats-Unis en Asie

L'Union européenne ne peut revoir ses politiques à l'égard de l'Asie de façon unilatérale. Tous les principaux acteurs internationaux ont des intérêts dans la région, même plus que l'Union européenne dont l'intérêt est d'abord et surtout économique. L'Union doit donc être consciente des idées et actions des autres si elle veut sauvegarder ses intérêts et tirer un profit maximum de ses propres politiques.

-----  
Le Japon joue un rôle considérable et constant dans le développement de l'Asie orientale. Les liens qu'il y a noués en matière d'aide, de commerce et d'investissement sont très forts et se sont avérés mutuellement bénéfiques. Récemment, des signes ont montré que les relations entre le Japon et la Corée du Sud notamment se sont améliorées. Dans le cas de la Chine, après un départ lent, les liens économiques deviennent de plus en plus forts. L'Asie du Sud-Est est un fournisseur important de matières premières au Japon et depuis 1985, le Japon a installé des industries de transformation dans cette région dans des proportions inégalées par l'Europe ou les Etats-Unis. Le Japon a également l'intention d'étendre sa présence à l'Asie méridionale; l'Inde est désormais un important bénéficiaire de l'aide japonaise au développement. En outre, les investissements directs du Japon en Inde ont augmenté au cours des dernières années même s'ils restent faibles. Le Japon gagne progressivement une meilleure image en Asie même s'il veille à se dissocier du ton plus affirmatif de certaines déclarations américaines ou européennes en matière de droits de l'homme.  
-----

-----  
Les Etats-Unis commencent à mettre de plus en plus l'accent sur leur politique asiatique. Le signe le plus évident de cette attitude a été leur soutien et leur participation actifs à l'APEC ( Conférence économique Asie Pacifique). A ce stade, il est difficile de dire si cette initiative a été couronnée de succès. Le récent litige commercial avec le Japon, une série de petits différends avec les pays d'Asie du Sud-Est et la question du statut de la nation la plus favorisée de la Chine montrent que bien que les Etats-Unis souhaitent accroître leur présence économique dans la région, ils n'ont pas encore trouvé un équilibre optimal entre les différentes lignes d'action. Cependant, il est probable qu'hormis les "questions abordées dans les hautes sphères politiques", les liens entre les milieux d'affaires respectifs se renforceront. Les Etats-Unis sont le principal partenaire commercial de l'Inde, l'ensemble des échanges commerciaux bilatéraux représentant environ la moitié des échanges entre l'Union européenne et l'Inde. L'Inde a été sélectionnée par le département américain du commerce comme l'un des "dix principaux marchés émergents" (et un objectif de la section 301).  
-----

### 1.3. La nécessité de nouvelles stratégies pour l'Union européenne

De nombreuses régions d'Asie sont en pleine expansion et l'accès à leur marché s'améliore mais la réussite en affaires n'y est pas toujours chose aisée. La soi-disant dépendance des trois principales régions d'Asie vis-à-vis de l'Europe, en capitaux et en savoir-faire ou pour faire contre-poids au Japon et aux Etats-Unis, est moindre qu'il y a cinq ans. Ceci s'explique par le fait que l'Asie dispose maintenant de ses propres ressources en capitaux, en capacité de gestion et en savoir-faire technologique.

Il en résulte que l'Union européenne doit adopter des nouvelles stratégies volontaristes vis-à-vis de l'Asie. Elle doit tout d'abord renforcer sa présence économique en Asie pour maintenir son rôle de leader dans l'économie mondiale. Ce faisant, elle renforcera les démarches entreprises par les Etats membres de l'Union européenne à titre individuel pour développer de nouvelles stratégies à l'égard de l'Asie.

-----  
Le coût de la non-mise en place de stratégies volontaristes à l'égard de l'Asie

L'Union risque de passer à côté du miracle économique dans cette région à cause de la forte concurrence qui y règne. Cette concurrence est le fait du Japon et des Etats-Unis et de plus en plus d'entreprises des nouveaux pays industrialisés riches en capitaux de la région tels que la Corée ou Taiwan.

Pour ne prendre l'exemple que du Japon, on constate que les entreprises japonaises se concurrencent déjà pour consolider leur position sur les marchés asiatiques. Elles y ont beaucoup investi et installé les types de systèmes de vente et de distribution que les entreprises européennes ont eu tant de difficultés à mettre en place au Japon lui-même. Si les entreprises européennes sont incapables de participer pleinement au principal pôle de croissance mondial au cours de la prochaine décennie, elles en subiront les conséquences en termes de bénéfices et de compétitivité, non seulement sur les marchés asiatiques, mais également sur le plan mondial.

Si l'Union passe à côté du miracle économique asiatique, cela aura également des conséquences politiques en ce sens que cela renforcera au moins les convictions de ceux qui sont favorables à des politiques plus défensives et qui considèrent l'Asie plus comme une menace que comme un partenaire utile, ce qui réduira encore les possibilités offertes par l'Asie et nous entraînera ainsi dans une spirale de déclin.

-----

**Les fondements des nouvelles stratégies.** Une caractéristique de la mutation constante de l'Asie qui n'est pas sans importance est le fait que c'est la première fois qu'une région importante du monde en dehors de l'Europe ou non colonisée par l'Europe parvient à une croissance économique durable. Ceci signifie que l'Union ne parviendra pas à y faire accepter automatiquement les valeurs et les coutumes européennes. Les droits de l'homme sont reconnus en Asie tout comme en Europe mais la façon dont ils sont prônés et défendus est un élément capital. En ce qui la concerne, l'Union est favorable à la nécessité d'un dialogue franc et ouvert sur toutes les questions de politique.

La croissance économique en Asie a été dictée par le marché sans qu'interviennent généralement des structures régionales formelles. C'est la raison pour laquelle les nouvelles stratégies de l'Union devront être basées sur une appréciation des caractéristiques culturelles, économiques sociales et politiques de chacun des partenaires de l'Union européenne en Asie.

Les stratégies de l'Union européenne couvriront également les relations avec les groupements régionaux en Asie tels que l'ANASE (Association des nations de l'Asie du Sud-Est), l'ASACR (Association sud-asiatique de coopération régionale), les arrangements sous-régionaux tels que les nombreux "triangles de croissance" transfrontaliers qui émergent actuellement et les groupes supra-régionaux tels que l'APEC (Conférence économique Asie-Pacifique) qui relie l'Asie orientale par le Pacifique aux Amériques et à l'Australasie.

## **2. Caractéristiques de la nouvelle stratégie économique de l'Union européenne à l'égard de l'Asie**

### **2.1. Implications de politique économique**

La présente section décrit les politiques et instruments spécifiques nécessaires pour parvenir aux objectifs dans les différents domaines ainsi que les implications de ces politiques dans chaque cas. L'élaboration des politiques sera évidemment propre à chaque pays et devra tenir compte des caractéristiques individuelles. L'Union jouit d'une grande expérience en matière de conduite à tenir avec l'Asie et devra s'appuyer sur ses succès antérieurs.

De plus en plus de pays d'Asie deviennent des puissances économiques et politiques qui s'intègrent petit à petit dans le système mondial. Les relations actuelles entre l'Union européenne et ces pays doivent être revues pour tenir compte du fait que nous sommes désormais tous des partenaires de l'économie mondiale. Il est dès lors essentiel pour l'Union européenne de renforcer ou, lorsqu'il n'existe pas, d'instaurer un dialogue

pacifique entre égaux, d'aborder les sujets de préoccupation bilatéraux et également d'étudier ensemble le nombre sans cesse croissant de problèmes mondiaux, notamment le maintien d'un commerce mondial ouvert et réglementé, la préservation de biens collectifs tels que l'environnement et des questions spécifiques telles que le commerce de la drogue ou la prévention et le traitement du sida.

Une consultation et un dialogue plus étroits peuvent donner lieu à une meilleure compréhension des points de vue et des problèmes de chacun et faciliter la recherche de solutions consensuelles. Ceci permet également d'éviter des litiges et de créer un environnement favorable aux activités économiques à la fois en Europe et en Asie. L'importance d'un tel dialogue va au-delà des relations purement bilatérales. Si l'Union peut contribuer au développement d'une approche consensuelle, cela favorisera également les initiatives interrégionales (par exemple l'APEC) et guidera les travaux entrepris au niveau multilatéral, par exemple en ce qui concerne le calendrier de l'après Uruguay Round.

**Régionalisme et multilatéralisme.** L'Union européenne a depuis longtemps des liens avec l'ANASE qui reste la pierre angulaire de son dialogue avec la région. L'Union a bien accueilli l'accord de libre échange de l'ANASE et est en effet favorable à toutes les initiatives de coopération régionale à condition qu'elles soient conformes au système des échanges multilatéraux basé sur le GATT.

#### 2.1.1. Renforcement de la renommée de l'Europe en Asie

L'impact de certaines actions peut être prudemment renforcé si les différents auteurs de l'Union peuvent joindre leurs forces. Cette constatation vaut tant pour le secteur commercial où l'image de marque de l'Union peut grandement contribuer à augmenter les ventes que pour la scène internationale, les programmes et activités de coopération, en particulier la coopération économique, qui se déroulent dans un cadre hautement compétitif.

C'est en faisant mieux connaître l'Union et ses activités qu'on pourra accroître son prestige en Asie. Aussi l'Union européenne devrait-elle donner beaucoup plus d'informations au sujet de l'Europe et s'efforcer davantage à expliquer la nature et les objectifs des politiques menées par l'Union européenne en Asie. Elle devrait aussi s'efforcer davantage à fournir des informations sur les activités financées par l'Europe en Asie, en particulier la coopération économique (et aussi les projets de développement). Toute une gamme de politiques pourraient être menées dans ce domaine:

2.1.2. Politique d'information du public: une politique beaucoup plus efficace en la matière requiert une étude préalable de l'image de l'Europe en Asie telle qu'elle est véhiculée par tous les médias.

2.1.3. Un programme plus actif d'accueil d'hôtes de marque asiatiques - hommes politiques, journalistes, scientifiques et autres personnalités - devrait être envisagé.

2.1.4. Renforcement des liens avec l'Asie en matière d'enseignement supérieur et de formation, notamment par le biais de programmes de coopération interuniversitaire axés sur des études technologiques, politiques et de gestion spécifiques et de l'importance accordée à la mise en oeuvre de programmes d'études postuniversitaires communs ou reconnus mutuellement, de projets de recherche communs et d'activités de coopération entre les universités et l'industrie. Cela passera notamment par une aide aux centres d'études européennes et asiatiques et aux programmes communs de gestion et de formation technique, complétée le cas échéant par la participation active d'entreprises européennes et asiatiques.

2.1.5. Encouragement d'une coopération décentralisée entre les institutions qui forment la base de la société civile pluraliste. Dans le cadre de l'Union, cette coopération a contribué à façonner l'identité européenne. Dans le cadre des relations de l'Union européenne avec les pays asiatiques, des activités telles que le jumelage de villes ou les échanges culturels seront extrêmement précieuses car dans ce domaine les connaissances et la compréhension mutuelle souffrent de sérieuses lacunes.

2.1.6. Amélioration du savoir-faire européen en Asie en aidant un réseau de centres européens spécialistes de l'Asie (pour partager les perspectives et les connaissances sur l'Asie et fournir des conseils aux décideurs européens); et financement dans les pays tels que la Corée ou la Chine d'initiatives fondées sur le programme mené au Japon au profit de jeunes cadres de l'Union européenne.

## 2.2. Renforcement de la présence économique de l'Europe en Asie

La coopération économique est basée sur le concept du bénéfice mutuel et à ce titre, elle est qualitativement différente de la coopération au développement. Cette caractéristique fait de la coopération économique un important instrument des relations de l'Union européenne avec de nombreux pays asiatiques dont le niveau de développement croît rapidement. La coopération économique devrait être étendue à des pays tels que la Corée où elle n'est pas utilisée pour le moment.

Il est manifestement possible de renforcer les liens dans les domaines de la coopération, de la recherche et du développement scientifiques, de la lutte contre le trafic de drogue, de la prévention du sida et de la coopération écologique. L'Union est bien entendu déjà active dans ces domaines mais les perspectives doivent être pleinement exploitées.

Coordination avec les Etats membres et le secteur privé. La coopération de l'Union en Asie sera complémentaire à celle des Etats membres. Pour y parvenir et pour améliorer l'efficacité des activités de coopération de l'Union et des Etats membres, il faudra que ces activités soient davantage coordonnées en termes de: coordination des politiques; coordination opérationnelle, notamment sur le terrain; et coordination dans les instances multilatérales. A l'égard de la coopération économique, la participation directe du secteur privé constitue également une condition sine qua non.

Les activités suivantes (qui toutes contribuent à la coopération économique au sens le plus large) visent à offrir au secteur privé européen un cadre commercial et un climat d'investissement propices à la croissance économique et au commerce international. Ces activités vont dès lors promouvoir le commerce et les investissements européens en Asie:

2.2.1. Représentations (groupes de pression): il y a lieu de tout mettre en oeuvre pour obtenir des partenaires asiatiques qu'ils modifient leur législation et leurs règles administratives qui entravent le développement du commerce et des investissements directs européens. Les domaines de préoccupation comprennent le contrôle des normes et de la qualité; les droits de la propriété intellectuelle et la négociation d'accords de reconnaissance mutuelle en matière de normes, d'essais et de certification.

2.2.2. Fourniture de savoir-faire et de conseils aux pays asiatiques anciennement à commerce d'Etat qui ont entrepris des réformes économiques structurelles, tels que la Chine, la Mongolie, le Vietnam ou le Laos pour les aider à mettre en place les institutions, les politiques et les lois permettant d'assurer un passage sans heurts à l'économie de marché (un exemple serait le programme de passage à l'économie de marché mené par l'Union européenne au Vietnam, le premier grand programme de ce type en Asie). Les pays qui n'ont pas entrepris de telles démarches (Birmanie, Corée du Nord) devraient être encouragés à le faire dès que la situation politique le permettra.

Les pays tels que l'Inde et le Pakistan, qui ont déjà entrepris une déréglementation de leurs économies, devraient être aidés pour mener ces politiques.

**2.2.3. Promotion de la coopération commerciale entre entreprises européennes et leurs homologues asiatiques.** Ceci peut être atteint grâce à l'augmentation des informations relatives aux marchés asiatiques et l'obtention d'un cadre favorable à la coopération industrielle notamment pour les PME grâce aux instruments existants.

Il convient tout d'abord de disposer d'informations sur les échanges et les investissements tant en Europe qu'en Asie et d'améliorer les informations disponibles au sujet des marchés et contrats asiatiques.

Il conviendrait aussi, pour créer un cadre favorable à la collaboration industrielle et, partant, un climat propice aux investissements en provenance de l'UE, de réaliser certaines actions concrètes telles que tables rondes sectorielles, formations horizontales axées sur les besoins de l'industrie et actions-pilotes de coopération technologique. L'ouverture des European Business Councils, des Joint Investment Committees et en particulier des European Business Information Centres (EBIC) est salubre mais doit être poursuivie (il n'y a aucun centre de ce type en Chine, en ex-Indochine ou au Pakistan). La Communauté des hommes d'affaires européens de Tokyo et de Séoul doit être soutenue. Les EBIC ont pour mission de fournir des informations sur les marchés européens et étrangers, et notamment sur les débouchés commerciaux et les possibilités d'investissement. Ils travaillent en étroite coopération avec les chambres bilatérales de commerce et les représentants du secteur privé des Etats membres de l'Union européenne. Ils doivent, pour pouvoir remplir leur rôle de façon efficace, entretenir des liens privilégiés avec les organisations économiques, les chambres de commerce et les fédérations industrielles de l'Union européenne.

**2.2.4. L'amélioration des liens avec les associations d'entreprises et les chambres de commerce européennes** pourrait être réalisée grâce à la création d'une association d'entreprises au niveau européen, comme prévu dans le Livre blanc sur l'emploi (par exemple "l'Association d'entreprises Europe-Asie"), ou par la mise sur pied d'un réseau reliant les associations nationales existantes. Une telle association ou réseau aurait pour objectif de promouvoir la coopération économique entre l'Union européenne et les pays d'Asie et de partager les perspectives et le savoir-faire concernant l'Asie ainsi que fournir des conseils et avis aux décideurs européens.

**2.2.5. Renforcement de la coopération dans les domaines de la science et de la technologie** ainsi que de la recherche et du développement. Nul doute qu'une telle coopération puisse avoir un effet positif sur la présence économique de l'Union dans la région. Jusqu'à présent, la plupart des efforts entrepris par l'Union dans ce domaine concernaient la coopération avec le Japon, par exemple dans le cadre du nouveau Forum on Science and Technology ou relevaient des programmes Science and Technology for Development. Le quatrième programme-cadre récemment approuvé (1994-98), action 2, porte sur la coopération avec les pays tiers, en particulier les pays en développement, et constitue donc un outil pour promouvoir la coopération scientifique et technique avec l'Asie. Il importe de renforcer cette coopération dans des domaines de pointe tels que les technologies de l'information et des communications, les technologies industrielles, la technologie des matériaux et la biotechnologie. Une démarche distincte, qui mérite une couverture géographique plus large, tient à la création de centres européens de technologie.

Les crédits disponibles pour financer la coopération en matière de recherche et de développement technologique au titre de la deuxième action du quatrième programme-cadre sont relativement limités. Les projets de coopération avec l'Asie doivent en outre être axés sur des domaines dans

lesquels la coopération est de nature à servir les intérêts de la Communauté.

Cela étant, il n'est peut être pas inutile de chercher d'autres sources de financement, dans le cadre notamment d'autres politiques de l'Union, et de réfléchir à d'autres types de coopération en matière de recherche et de développement technologique. Il importe ainsi tout particulièrement d'encourager les contacts entre jeunes chercheurs de l'Union et d'Asie parce qu'ils sont appelés à devenir des moteurs de l'activité économique dans leur région et, partant, des multiplicateurs capables de sensibiliser chaque région aux intérêts de l'autre et de renforcer la compréhension mutuelle.

2.2.6. Création de centres européens de technologie, en particulier dans les secteurs clés où l'Europe jouit d'un avantage comparatif, par exemple l'Institut régional CE-Singapour pour la technologie de l'environnement, qui sert de vitrine pour la recherche et le développement et les services européens (dans un secteur porteur tant pour les pays asiatiques dynamiques que pour ceux en en développement). De telles vitrines de la recherche et du développement européen devraient être cofinancées par l'Union et le pays hôte et pourraient être basées sur un jumelage institutionnel. Elles devraient maintenir des contacts étroits avec les autres activités de promotion des entreprises telles que les EBIC.

2.2.7. Aide aux investissements. L'Union est à la traîne derrière les autres investisseurs dans cette Asie qui connaît une fièvre d'investissements (entre 1986 et 1992, elle n'a contribué que pour 10 % aux investissements directs de l'étranger réalisés en Asie orientale et du Sud-Est). Nombre d'activités et d'instruments relevant de la coopération économique (énumérés aux points IV 3.1 à 2.2.6 ci-avant) visent dès lors à soutenir et à promouvoir les investissements directs de l'Europe en Asie (l'une des tâches principales des FBIC consiste par exemple à fournir des informations sur les marchés et les conditions d'investissement qui existent dans les pays et régions asiatiques dans lesquelles ils sont établis). En outre, l'Union doit promouvoir les investissements directs par les moyens suivants:

- Incitations financières pour les entreprises conjointes et autres formes d'entreprises mixtes (par exemple en utilisant l'instrument financier "Partenaires communautaires internationaux en matière d'investissements" (ECIB) en faisant appel à la Banque européenne d'investissements ou en subventionnant les études de marché).
- Aide à la promotion commerciale. Il ne faut pas faire double emploi avec les efforts entrepris par les Etats membres en matière d'exportation mais mieux coordonner ces efforts pour maintenir une présence active sur les marchés asiatiques comme le préconise le Livre blanc sur l'emploi.

### 2.2.8. Coopération dans la lutte contre la pauvreté.

L'aide au développement a traditionnellement été un important outil de la politique menée par l'Union européenne, tant au niveau politique que économique et, tout au moins pour certains pays, elle continuera à l'être.

L'Asie orientale a remporté une victoire extraordinaire dans sa lutte contre la pauvreté en adoptant des stratégies commerciales orientées vers l'extérieur, en important des technologies étrangères et en s'ouvrant aux investissements étrangers. L'Union soutient cette approche en mettant l'accent sur la coopération économique.

---

La bataille contre la pauvreté doit être considérée comme victorieuse pour les gouvernements d'Asie méridionale et leurs donateurs, notamment ceux de l'Union européenne. Mais les difficultés sont complexes et compte tenu de l'ampleur des défis et des faibles ressources disponibles, l'aide doit être constamment ajustée pour permettre une réelle lutte contre la pauvreté. Il s'agira de mettre l'accent sur les politiques qui permettent aux pauvres de participer à la croissance en levant les obstacles qui les empêchent d'avoir accès aux possibilités, aux avoirs, aux crédits ou aux moyens de production de base ou en investissant dans les régions pauvres, par exemple en apportant une aide à l'enseignement primaire, aux soins de santé (en particulier les soins maternels et infantiles), à la préservation de l'environnement, à la fourniture de services pour assainir les bidonvilles et desservir les régions pauvres en eau potable.

---

L'aide gérée par la Commission ne représentant qu'environ 10 % de l'aide totale de l'Union à l'Asie, il faut, pour augmenter son incidence, une coordination renforcée entre la Commission et les Etats membres renforcent leur coordination. En outre, dans l'évaluation de l'incidence de son aide, l'Union doit veiller à ce que l'équilibre entre la lutte contre la pauvreté et la coopération économique évolue en fonction de la situation en Asie. Il y a lieu également de prendre en compte les conditions politiques générales au titre desquelles l'aide est donnée au pays bénéficiaire pour en assurer une efficacité maximale.

### 2.2.9. Renforcement de la coopération dans le domaine de l'environnement

Etant donné l'importance croissante accordée à l'environnement dans les enceintes internationales et autres groupements économiques, il importe de nouer des liens de coopération réelle avec les pays asiatiques.

Dans la limite des ressources disponibles, il y a lieu de renforcer les relations entretenues dans le domaine de l'environnement par la Communauté avec les pays asiatiques. Les relations sont déjà étroites avec le Japon et elles devraient, avec la Chine et la Corée, s'officialiser davantage à moyen terme. La nature globale de nombreux problèmes d'environnement, la gravité des problèmes qui se posent dans certains pays asiatiques et les promesses faites par la Communauté à Rio l'obligent à ouvrir un dialogue sur les questions d'environnement avec les pays tiers.

## 2.2.10. Développement du marché des produits agricoles

En dépit de l'augmentation de la production agricole, la demande d'importation des produits agricoles augmentera, par suite notamment d'un changement des habitudes alimentaires. A moyen terme, ces pays chercheront donc à se procurer davantage de céréales et de viande sur le marché mondial. Il faut donc craindre que l'adoption de mesures dissuasives à l'encontre des importations, une politique dont le Japon et la Corée se sont faits une spécialité, se répande dans la région, étant entendu toutefois que les engagements pris dans le cadre du cycle de l'Uruguay aideront à réfréner cette tendance. L'Union européenne a intérêt à être présente sur ces marchés avec ses produits agricoles, notamment, ses produits agricoles transformés.

## V. Conclusions

Les politiques et instruments définis dans les parties II à IV ci-avant seront utilisés sous une forme modulaire: une gamme cohérente d'activités pourra donc être appliquée aux différents pays et régions pour répondre aux intérêts de l'Union européenne et de ses Etats membres ainsi à ceux des pays partenaires et bénéficiaires.

Les composants individuels peuvent être ajustés en fonction de l'évolution de la structure économique des pays (voir annexe I, tableau 2). Autrement dit, l'Union et ses Etats membres ne doivent pas chercher à appliquer le plus d'instruments possible au maximum de pays d'Asie. Une telle démarche ne pourrait qu'entraîner un saupoudrage de ressources limitées, ce qui nuirait tant à l'efficacité qu'à la renommée. Il faudra dès lors établir une liste de priorités tant en ce qui concerne les pays que les secteurs et appliquer des instruments différents aux pays qui en sont à des stades de développement différents. Cette nouvelle stratégie devra être intégrée et combiner une dimension environnementale à ses dimensions politique et économique:

- L'Union doit donner à l'Asie une plus grande priorité et approfondir et étendre son dialogue avec les pays et les groupements régionaux d'Asie. Ce dialogue doit être poursuivi tant au niveau bilatéral que dans le cadre d'organisations multilatérales.
- L'Union doit en particulier développer son dialogue politique avec les pays asiatiques disposés et aptes à contribuer de manière significative au maintien de la paix et de la stabilité tant dans la région que dans

le monde. Le contrôle des armements et la non prolifération sont d'une importance particulière. La question des droits de l'homme forme une partie du dialogue politique.

- L'union doit renforcer ses liens avec les instances régionales et sub-régionales de sécurité. Le forum régional de l'ASEAN revêt une importance particulière car il permet un dialogue étendu sur les problèmes de sécurité, y compris ceux de l'Asie du Pacifique.
- L'Union doit mettre davantage l'accent sur l'ouverture des marchés, pour les échanges de marchandises et de services.
- L'Union doit orienter la coopération économique vers des secteurs prioritaires qui reflètent son propre avantage comparatif, par exemple le secteur bancaire, l'énergie, les technologies de l'environnement, les transports, les télécommunications etc.
- L'Union doit contribuer à intégrer dans le système international d'échanges ouvert les pays asiatiques tels que la Chine, l'Inde, le Vietnam ou le Pakistan qui se convertissent à l'économie de marché.
- L'accent doit être davantage placé sur la coopération économique volontariste. Pour ce type de coopération, la priorité la plus grande doit être donnée aux nouveaux marchés asiatiques, c'est-à-dire essentiellement mais pas uniquement ceux de l'Asie orientale et du Sud-Est, à savoir la Corée du Sud, la Chine, Macao, Taiwan, Hong-Kong, l'Indonésie, la Malaisie, le Pakistan, les Philippines, Singapour, la Thaïlande et l'Inde.
- Les meilleures expériences tirées par l'Union et ses Etats membres doivent être regroupées dans des stratégies de lutte contre la pauvreté et être axées sur la population des pays qui connaissent de graves problèmes de pauvreté, à savoir la Chine, la Mongolie, le Cambodge, le Laos, le Vietnam, l'Inde, le Bangladesh, le Bhoutan et le Népal (ainsi que l'Afghanistan et la Birmanie lorsque la situation politique le permettra).

## Index des Annexes

### Annexe I Pays asiatiques: statistiques économiques de base

Tableau 1: PNB et population .....	25
Tableau 2: Structure des échanges.....	26

### Annex II Courants d'échanges en Asie

Tableau 1: Importation de marchandises de l'Asie orientale, méridionale et du Sud-Est... ..	27
Tableau 2: Exportation de marchandises de l'Asie orientale, méridionale et du Sud-Est.....	28
Tableau 3: Balance des marchandises de l'Asie orientale,.....	29

### Annex III Les Etats-Unis et l'Asie

Tableau 1: Accords conclus par l'Union européenne avec les pays d'Asie	30
Tableau 2 Echanges de l'Union européenne avec les pays d'Asie	31
Tableau 3: Aide publique au développement apportée par l'Union européenne, le Japon et les Etats-Unis aux pays asiatiques	32

## Annex I

Tableau 1: Profils économiques des pays d'Asie, 1992

	Population (millions)	PNP (\$bn) (milliards USD)	PNP per tête
<b>I. Asie orientale</b>	<b>1,387</b>	<b>4,575</b>	<b>3,298</b>
<b>Japon</b>	<b>124</b>	<b>3,508</b>	<b>28,220</b>
Asie de l'Est (Japon exclu)	1,263	970	780
Corée	44	296	6,790
Chine	1,166	442	380
Taiwan	21	211	10,215
Hong Kong	6	89	15,380
Macao	0.5	3	†9,000
Mongolie	2	3	†100
Corée du Nord	23	23	†1,064
<b>II. Asie du Sud-Est</b>	<b>453</b>	<b>408</b>	<b>901</b>
<b>ANASE</b>	<b>325</b>	<b>382</b>	<b>1,175</b>
Brunei	0.3	†6	†21,150
Indonésie	184	123	670
Malaysia	19	52	2,790
Philippines	64	50	770
Singapour	3	44	15,750
Thaïlande	58	107	1,840
Cambodge	9	†2	†200
Laos	4	1	250
Vietnam	68	†15	†220
Union du Myanmar	44	†8	†188
<b>III. Asie méridionale</b>	<b>1,178</b>	<b>362</b>	<b>307</b>
Inde	884	271	310
Pakistan	119	50	410
Sri Lanka	17	.10	540
Népal	20	3	170
Bangladesh	113	25	220
Maldives	0.2	0.1	500
Bhoutan	1.5	0.3	180
Afghanistan	22	†2.4	†150

Source: *World Bank Atlas, 1994*, Washington, 1994. Note: les chiffres marqués d'une croix sont ceux de 1991 (source : *Asian Development Outlook 1993*; estimations CRONOS).

**Table 2: Structure des échanges des pays asiatiques**

La modification de la structure des exportations de marchandises est un indicateur utile de l'évolution économique d'un pays. Le tableau suivant montre pour chaque pays asiatique comment les exportations ont correspondu ou devraient correspondre à l'avenir à l'un des quatre modèles suivants:

- I. Pays en voie de développement (les exportations de matières premières prédominent encore, mais les produits manufacturés autres que les machines prennent de l'importance);
- II. Pays en voie d'industrialisation (PVI). Les biens manufacturés - généralement les textiles et l'habillement et l'électronique - autres que les machines sont plus importants que les exportations de matières premières, mais les machines ne représentent qu'une petite part des exportations);
- III. Nouveaux pays industrialisés (NPI) (les exportations de machines dépassent les exportations de matières premières; les exportations d'autres biens manufacturés ont déjà perdu de l'importance).
- IV. Pays développés industrialisés (les exportations de machines ou les exportations à facteur connaissances élevé prédominent, tandis que les exportations d'autres biens manufacturés ou de matières premières ont diminué jusqu'à devenir insignifiantes).

**Structure des échanges des pays asiatiques aux quatre stades du développement économique, 1965-2000**

	<i>I. en développement</i>	<i>PVI</i>	<i>NPI</i>	<i>IV. Développés</i>
<b>I. Asie orientale</b>				
Japan			1965 ---->	1990
Corée(ROK)		1965 ---->	1990 ---->	2000
Chine	1965 ---->	1990-2000		
Taiwan	1965 ---->	---->	---->	1990-2000
Hong Kong			1965-90-2000	
Macao		1965 ---->	1990 ---->2000	
Mongolie	1965-90-2000			
Corée du Nord	1965-90 ---->	---->2000		
<b>II. Asie du Sud-Est</b>				
<b>ANASE</b>				
Brunei		1965 ---->	1990 ---->2000	
Indonésie	1965-90-2000			
Malaysia	1965 ---->1990	---->2000		
Philippines	1965 ---->	1990-2000		
Singapour			1965 ---->	1990-2000
Thaïlande	1965 ---->1990	---->	2000	
Cambodge	1965-90-2000			
Laos	1965-90-2000			
Vietnam	1965-90 ---->	---->2000		
Union du Myanmar	1965-90-2000			
<b>III. Asie méridionale</b>				
Inde	1965 ---->	---->1990	---->2000	
Pakistan	1965 ---->	---->1990	---->2000	
Sri Lanka	1965-90-2000			
Népal	1965-90-2000			
Bangladesh	1965-90-2000			
Maldives				
Bhoutan	1965-90-2000			
Afghanistan	1965-90-2000			

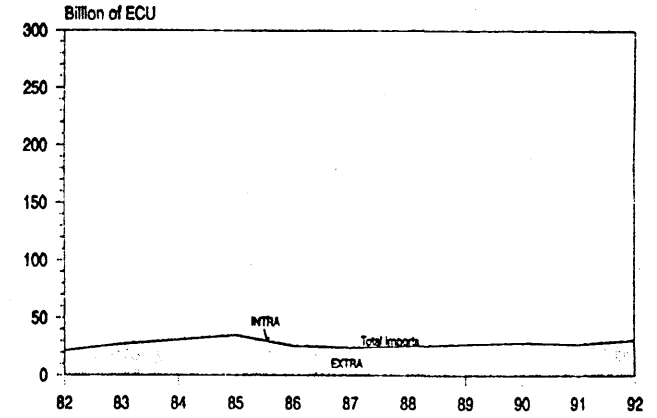
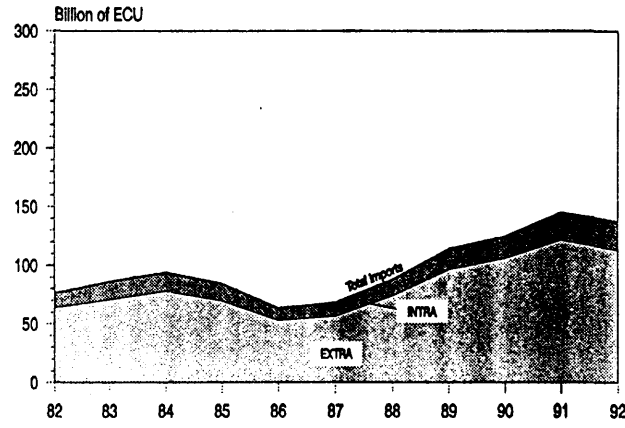
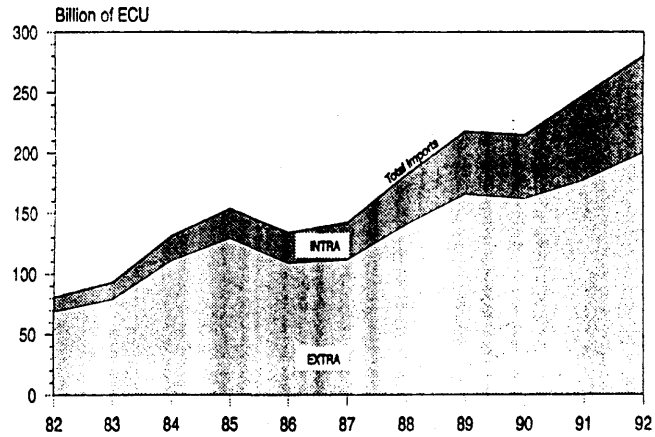
Source: Basedon Nomura Sôgô Kenkyûjo, *Ajia no hatten to risku*, Tokyo, 1993.

# II.1 Merchandise imports of East, South-East and South Asia

EAST ASIA (\*)

SOUTHEAST ASIA

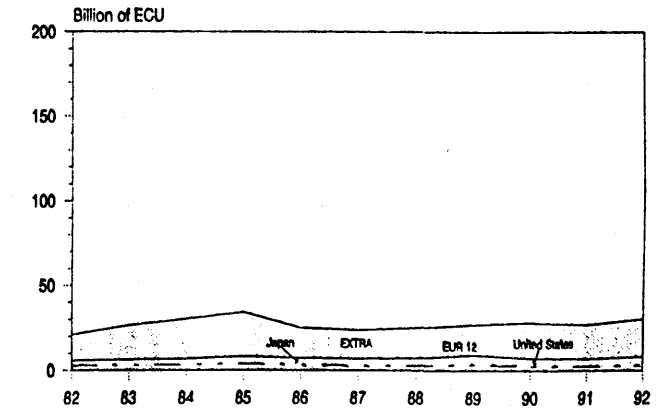
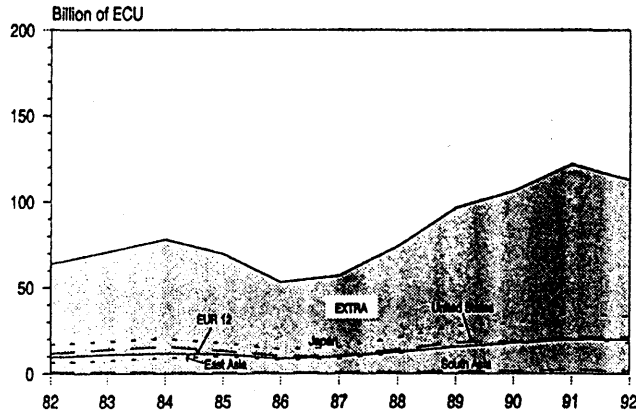
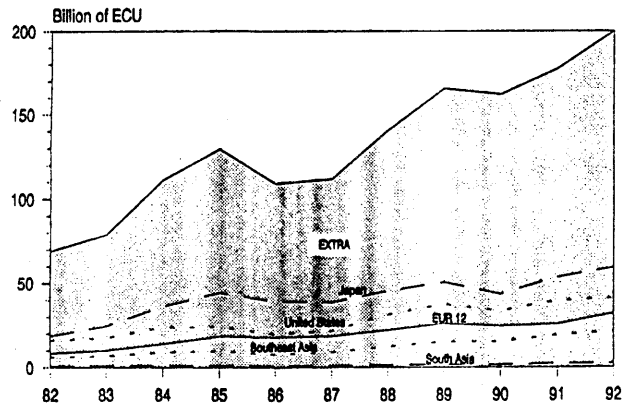
SOUTH ASIA



EAST ASIA (\*)

SOUTHEAST ASIA

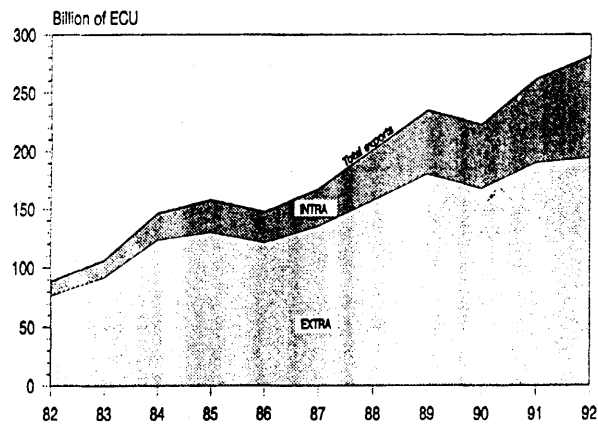
SOUTH ASIA



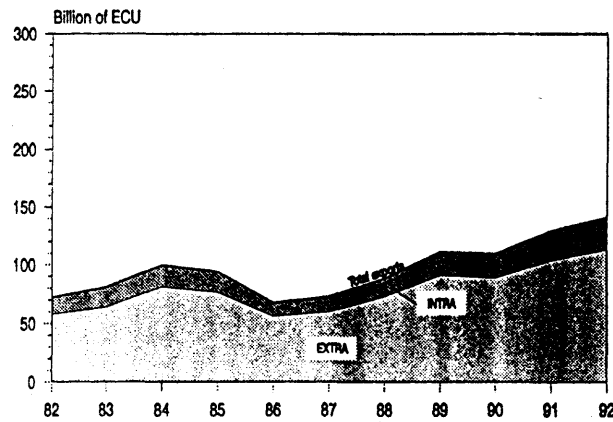
(\*) Japan Excluded

## II.2 Merchandise exports of East, South-East and South Asia

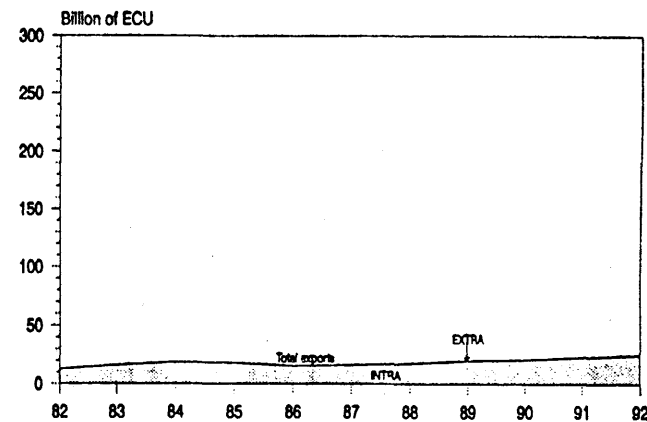
EAST ASIA (\*)



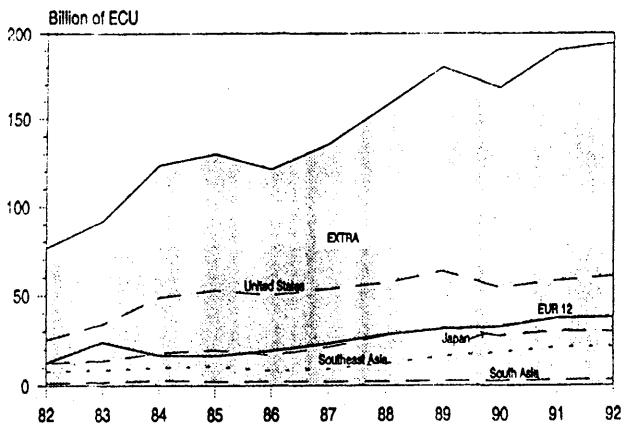
SOUTHEAST ASIA



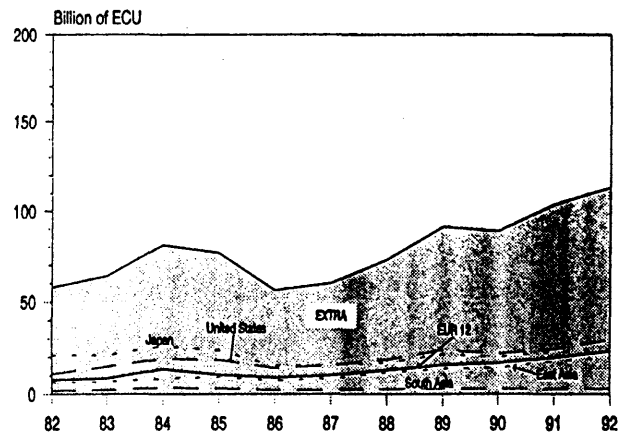
SOUTH ASIA



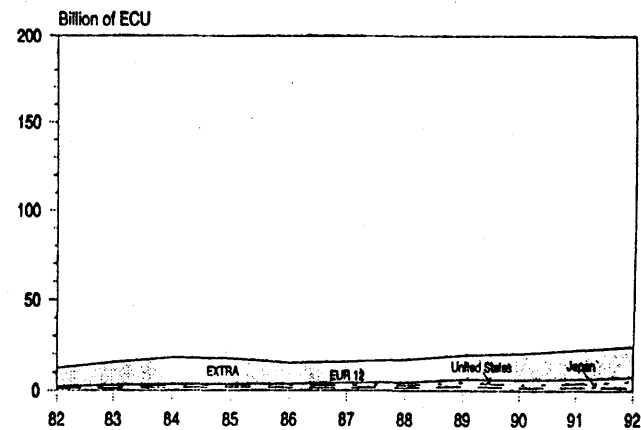
EAST ASIA (\*)



SOUTHEAST ASIA



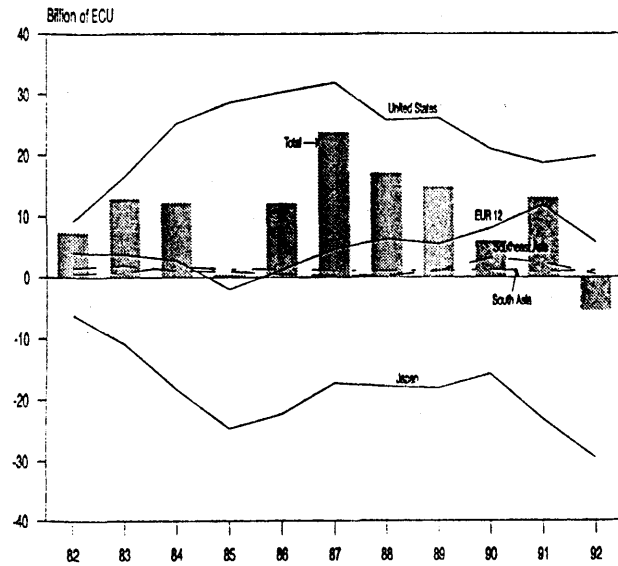
SOUTH ASIA



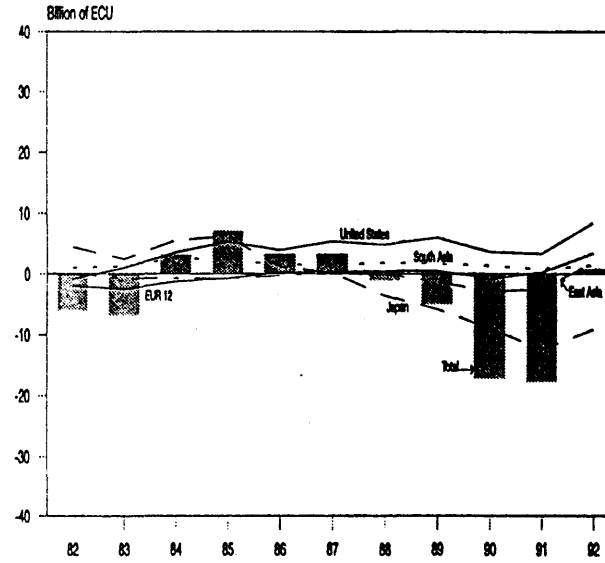
(\*) Japan Excluded

## II.3 Merchandise balance of East, South-East and South Asia

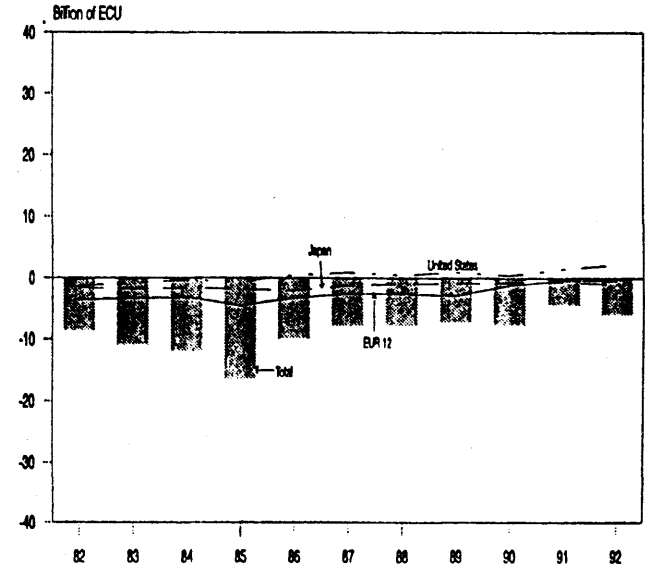
East Asia (\*)



Southeast Asia



South Asia



\*) Japan Excluded

## Annex III

**Tableau 1: Les accords de coopération et autres accords conclus par l'Union européenne avec les pays de l'Asie (date de création des délégations de l'Union européenne dans les pays asiatiques)**

	<i>Accord cadre, de commerce ou de coopération; déclarations, etc.</i>	<i>Accords commerciaux sectoriels</i>	<i>Date d'établissement de la délégation</i>
<b>I. Asie Orientale</b>			
Japon	Déclaration conjointe (91)	Fusion thermo-nucléaire contrôlée (89)	1974
Corée		Textiles (87)	1989
Chine	Commerce (78); commerce et coopération (84)	Textiles (89)	1987
Taiwan			
Hong Kong		Textiles (86)	1993*
Macao	1993	Textiles (87)	
Mongolie	1993		
Corée du Nord			
<b>II. Asie du Sud-Est</b>			
ANASE	1980		
Brunei			
Indonésie		Tapioca (82) Textiles (87)	1988**
Malaysia		Textiles (87)	
Philippines		Textiles (87)	1990
Singapour		Textiles (87)	
Thaïlande		Tapioca (82) Textiles (87)	1978
Cambodge			
Laos			
Vietnam		Textiles (93)	
Union du Myanmar			
<b>III. Asie méridionale</b>			
Inde	1973/82/94	Sucre de canne (75) Textiles (87)	1982 1982
Pakistan	1986	Textiles (87)	1988
Sri Lanka	1975/1994	Textiles (87) Coconut (75)	
Népal	1994-5		
Bangladesh	1976	Textiles (87)	1989
Maldives			
Bhoutan			
Afghanistan			

\*Bureau, \*\* Représentation

**Tableau 2: Echanges de l'Union européenne avec les pays d'Asie  
(1992)**

Unité = million d'écus

	<i>Valeur totale des échanges</i>	<i>Exportations</i>	<i>Importations</i>	<i>Solde</i>
<b>I. Asie orientale</b>	<b>153.048</b>	<b>60.514</b>	<b>92.532</b>	<b>+32.018</b>
Asie orientale (Japon exclu)	82.823	37.941	44.882	- 6.941
Japon	70.223	22.573	47.650	-25.077
Corée	15.278	7.552	7.735	- 183
Chine	30.840	11.302	19.538	- 8.236
Taiwan	17.971	7.573	10.398	- 2.825
Hong Kong	17.889	11.299	6.590	4.709
Macao	579	61	518	- 457
Mongolie	36	13	23	- 10
Corée du Nord	221	141	80	61
<b>II. Asie du Sud-Est</b>	<b>49.868</b>	<b>23.524</b>	<b>26.344</b>	<b>- 2.820</b>
ANASE	48.588	22.920	25.668	- 2.748
Brunei	985	588	397	191
Indonésie	9.102	4.067	5.035	- 968
Malaysia	10.232	3.985	6.247	- 2.262
Philippines	3.616	1.730	1.886	- 156
Singapour	14.020	7.593	6.427	1.166
Thaïlande	10.633	4.958	5.675	- 717
Cambodge	61	26	35	- 9
Laos	50	11	39	- 28
Vietnam	1.030	486	544	- 58
Union du Myanmar	139	80	59	21
<b>III. Asie méridionale</b>	<b>18.810</b>	<b>9.376</b>	<b>9.434</b>	<b>- 58</b>
Inde	12.112	6.230	5.882	348
Pakistan	3.706	2.028	1.678	350
Sri Lanka	1.296	566	730	- 164
Népal	240	47	193	- 146
Bangladesh	1.336	433	903	- 470
Maldives	34	18	16	2
Bhoutan	7	5	2	3
Afghanistan	79	49	30	19
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>221.724</b>	<b>93.414</b>	<b>128.310</b>	<b>-34.896</b>
USA	170.336	84.060	86.276	- 2.216
Amérique latine	45.499	23.558	21.941	1.617
Europe de l'Est	80.626	41.899	38.727	3.172

Source: Eurostat

**Tableau 3: l'aide publique au développement apportée par l'Union européenne, le Japon et les Etats-Unis aux pays en voie de développement de l'Asie (1976-1991)**

	<i>APD des Etats membres de l'EU à l'Asie</i>	<i>APD de l'EU (gérée par la Commission)</i>	<i>Total de l'APD de l'EU à l'Asie (Commission + Etats membres)</i>	<i>AOD du Japon à l'Asie</i>	<i>APD des Etats-Unis à l'Asie</i>
<b>I. Asie orientale</b>	<b>2,969.9</b>	<b>191.7</b>	<b>3,161.6</b>	<b>6,07</b>	<b>65</b>
Chine	2,493.0	190.7	2,683.7	5,394.6	0
Corée	376.9	1.0	377.9	682.7	65
<b>II. Asie du Sud-Est</b>	<b>6,080.3</b>	<b>514.8</b>	<b>6,595.1</b>	<b>19,304.3</b>	<b>3,878</b>
ANASE	6,650.5	320.4	6,970.9	17,271.7	3,774
Indonésie	4,281.5	100.1	4,381.6	7,243.9	1,212
Malaysia	421.3	6.4	427.7	1,845.6	10
Philippines	806.5	71.0	877.5	4,112.1	2,210
Singapour	121.2	0.9	122.1	135.8	9
Thaïlande	1,020.0	142.0	1162.0	3,934.3	333
Cambodge	111.4	65.3	176.7	4.2	22
Laos	97.2	14.5	111.7	131.6	0
Vietnam	528.4	114.2	642.6	131.5	10
Union du Myanmar	692.8	30.2	723.0	1,967.4	70
<b>III. Asie méridionale</b>	<b>15,944.7</b>	<b>2,307.3</b>	<b>17,952.0</b>	<b>9,898.7</b>	<b>2,082</b>
Inde	7,168.8	1,217.3	8,386.1	2,396.4	1,084
Pakistan	2,235.0	177.7	2,412.7	1,898.9	2,043
Sri Lanka	1,491.3	149.1	1,640.4	1,547.4	840
Népal	805.2	33.5	838.7	704.2	235
Bangladesh	3,821.5	707.7	4,529.2	3,124.4	2,228
Afghanistan	122.9	21.8	144.7	24.4	252
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>24,394.9</b>	<b>3,043.4</b>	<b>27,438.3</b>	<b>36,179.4</b>	<b>10,027</b>

Unité= millions d'USD. Source: OCDE.

ISSN 0254-1491

COM(94) 314 final

# DOCUMENTS

**FR****11**

N° de catalogue : CB-CO-94-340-FR-C

ISBN 92-77-71824-2